

CODE DE L'U.F. (3) 71 84 27 U 32 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 702
---	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de communication informatisée appliquée au secteur de la santé	CT	S	26
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	6
		Total des périodes	32

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - **PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 06 juin 2011

Signature

:

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation de cadre et gestionnaire de structure de santé : communication informatisée

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de porter un regard critique sur des outils informatiques au service de la gestion d'un établissement du secteur de santé ;
- d'utiliser des outils informatiques au service de la communication interne et externe.

Formation de cadre et gestionnaire de structure de santé : communication informatisée

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

En français,

- résumer les idées essentielles d'un texte et les critiquer ;
- produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement, etc. (des documents d'information pouvant être mis à disposition).

En informatique,

- mettre en route un système informatique connu, démarrer et clôturer une session ;
- utiliser les périphériques, notamment clavier, souris, écran, ... ;
- utiliser les fonctionnalités de base, notamment la création de fichiers et leur gestion.

Titres pouvant en tenir lieu

CESS

et

- a. Attestation de réussite de l'unité de formation « Informatique : introduction à l'informatique »

Formation de cadre et gestionnaire de structure de santé : communication informatisée

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser deux personnes par poste de travail.

Formation de cadre et gestionnaire de structure de santé : communication informatisée

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

A partir d'observations et de manipulation de logiciels présentés et commentés par le chargé de cours ou de logiciel proposé par l'étudiant, celui-ci sera capable :

en matière de gestion d'un établissement du secteur de la santé,

- d'inventorier des outils informatiques en adéquation avec les infrastructures des réseaux informatiques et les besoins au sein d'un établissement du secteur de la santé ;
- de déterminer les critères nécessaires au choix d'un logiciel professionnel pour la gestion d'un établissement du secteur de la santé ;
- de présenter les principes et recommandations essentielles en matière de sécurité informatique ;

à l'aide d'un logiciel de présentation,

- d'utiliser les fonctions courantes ;
- d'intégrer des fichiers externes ;
- d'animer la présentation ;
- de réaliser des communications à destination interne et/ou externe ;
- d'adapter sa communication au contexte, au public et à l'objectif à atteindre.

Formation de cadre et gestionnaire de structure de santé : communication informatisée

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de commenter par écrit les avantages et inconvénients des outils informatiques utilisés dans sa pratique de gestionnaire ;
- de présenter un exposé, élaboré avec un logiciel, de présentation sur un sujet en relation avec les préoccupations d'un gestionnaire d'un établissement de santé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité de l'expression orale et/ou écrite ;
- l'esprit de synthèse ;
- la précision du vocabulaire utilisé ;
- la qualité de l'argumentation des propos avancés.

Formation de cadre et gestionnaire de structure de santé : communication informatisée

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.